

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU MERCREDI 19 MARS 2025

Date de convocation : 11/03/2025

Nombre de membres :

- En exercice : 15
- Présents : 13
- Votants : 13

Présents : Philippe BERTIN, Patricia BROUCQSAULT, Maxime CREPIN, Virginie DAL LAMOOT, Samuel DASSONNEVILLE, Jacqueline DELARRE, Francis DURTESTE, Stéphanie HUCHETTE (à partir de la délibération n°2025-09), Marie-France LOGIE, Serge OLIVIER, Sylvain PETITPREZ, Franck QUAGEBEUR, Armelle SIMAO.

Excusée : Elodie KIEKEN

Absente : Julienne BERTELOOT

Secrétaire de séance : Francis DURTESTE

Approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 10 février 2025.

Adopté à l'unanimité

N° 2025-08 : EMBAUCHE D'UN AGENT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PARCOURS EMPLOI COMPETENCES (PEC) EN CONVENTION AVEC FRANCE TRAVAIL

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune peut employer des personnes dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC).

Dans le cadre du décret n°2009-1142 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion, Monsieur le Maire souhaite employer :

- Une personne occupant les fonctions suivantes : Agent d'entretien des locaux aux conditions suivantes :
 - ce contrat est d'une durée initiale de 12 mois non renouvelable à compter du 22/04/2025
 - la durée du travail est fixée à 26 heures par semaine ;
 - la rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail

Ces contrats sont des contrats aidés réservés à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux, qui s'adressent aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du Parcours Emploi Compétences est placée sous la responsabilité de France Travail pour le compte de l'Etat.

Monsieur le maire propose donc au conseil de l'autoriser à signer la convention avec France Travail et le contrat de travail à durée déterminée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, doit :

- Décider d'engager une personne dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences ;
- Autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec France Travail pour ce recrutement.

Adopté à l'unanimité

N° 2025-09 : ENQUETE PUBLIQUE SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE D'EXPLOITER UNE CHAUDIERE BIOMASSE SUR LE TERRITOIRE DE MERVILLE PRESENTEE PAR LA SOCIETE ROQUETTE FRERES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe du courrier de la Préfecture du Pas de Calais concernant une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale d'exploiter une chaudière biomasse sur le Territoire de Merville présentée par la société ROQUETTE FRERES.

L'enquête publique s'est déroulée du 3 février au 5 mars 2025 en Mairie de Merville.

Après avoir pris connaissance du dossier, le conseil municipal doit émettre un avis à la demande d'autorisation environnementale d'exploiter une chaudière biomasse sur le territoire de Merville présentée par la société ROQUETTE FRERES

Adopté à l'unanimité

2 abstentions Virginie DAL LAMOOT et Francis DURTESTE

Agenda :

Dimanche 6 avril : Parcours du Cœur - Un message Facebook sera diffusé pour la participation d'un maximum de personnes. 5 circuits proposés. Le plus long fait 11 km démarrage à 9h

Lundi 21 avril à 10h30 : Chasse aux Œufs à l'Espace Loisirs

Tous les élus sont invités à participer à chacune de ces manifestations.

Le Conseil Municipal est clos à 20h00

Le Maire



Serge OLEVIER

Le Secrétaire de séance

Francis DURTESTE

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Francis Durteste", is written below the printed name.